



ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO E-2794

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 14 janvier 2019 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 mars 2019 :

Règlement autorisant un emprunt de 2 077 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2794)

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau

Ce règlement est entré en vigueur le 28 mars 2019.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 11 avril 2019.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE – BY-LAW NUMBER E-2794

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular sitting of the Lachine borough council held on January 14, 2019 and was approved by the ministre des Affaires municipales et de l'Habitation on March 28, 2019:

Règlement autorisant un emprunt de 2 077 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2794)

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.

This by-law became effective on March 28, 2019.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this April 11, 2019.